

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DECEMBRE 2020 (suite et fin)

NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre communal d'action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 08) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer à quatre le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

En application des articles R123-7 et suivants du Code de l'action Sociale et des Familles, le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir. Si tous les sièges ne sont pas

pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir) la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé. Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste. Précédemment le Conseil Municipal a décidé de fixer à 04, le nombre des membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration. Une liste de candidats a été présentée par Mme AUBERT Hélène

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

-nombre de bulletins : 15

-nombre de bulletins nuls ou blanc : 0

-suffrages exprimés : 15

Ont obtenu :

Liste 01 : 15

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

AUBERT Hélène — ALQUIER Marie-France — MUZEAU Nathalie — FLENER Marie.

BIEN VIVRE A

TROISSEREUX



LE MOT DU MAIRE



Mes chers concitoyens,

L'année 2020 se termine avec des contraintes sanitaires qui vont malheureusement troubler l'état d'esprit de la fête que l'on aime trouver en famille, principalement pour Noël. Néanmoins, il faut garder le moral tout en préservant sa santé et celle de ses proches.

Pour éviter de nous regrouper dans un lieu fermé ou le risque de contamination reste élevé, nous avons préféré accompagner le Père Noël pour remettre les cadeaux, aussi bien aux enfants qu'à leurs aïeux, à domicile. Nous espérons que cela apportera un peu de gaieté dans vos foyers.

Exceptionnellement les jeudis 24 et 31 décembre, la mairie sera ouverte au public de 14h à 16h

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année. Protégez-vous bien.

Votre Maire : **Christian DEMAY**

REMISE EN ETAT ET AUX NORMES A L'ECOLE



Quelques aménagements et mises en état étaient nécessaires dans les sanitaires de l'école.

Installation de 2 sonnettes, remplacement d'une serrure du portillon, ajout d'un robinet « COVID » adapté pour le lavage des mains des enfants, échange de 4 poussoirs de chasses d'eau, usés ou bloqués, également un robinet « genouillère ».

Comme annoncé dans votre Mag 2, une seconde classe a été repeinte.

PROLONGATION DU CHEMIN VERS HOUSOYE



Depuis la création de la déviation de la RD901, le chemin « des Anglais » avait été provisoirement supprimé. Un sentier l'avait remplacé entre le Clos Saint Maurice et l'orée du bois de la Garenne de Houssoye le Farcy. Sentier qui longe la Grande rue d'Houssoye. Un autre tronçon vient d'être réhabilité entre le parking des Ets Planche et l'ex entrée du « Chemin des Anglais ». Ces travaux, entrent dans le plan global de remise en service des chemins pédestres qui foisonnent dans notre belle commune.

Coût de cette opération, tout compris : 1100€



AVANT / APRES



Le chemin sans nom dit « du stade » avait besoin d'un bon coup de nettoyage. En effet, le temps, et le confinement avaient eu raison de sa salubrité. Quelques heures de Travail d'Intérêt Général lui ont redonné un aspect qui vous infusera l'envie d'emprunter à nouveau ce raccourci vers le terrain de foot.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

11 novembre 1918, 11 heures. Pour la première fois depuis de longs mois, Français et Allemands cessent de se tirer dessus. L'armistice a été signé entre les généraux alliés et allemands à 5h15, dans la clairière de Rethondes en forêt de Compiègne.

11 novembre 2020, depuis le début de l'année, 20 soldats Français ont encore donné leur vie, dans un combat, quelque part dans le monde. Aujourd'hui, nous rendons hommage à tous nos "morts pour la France", toujours en comité restreint.



SI TU NE PEUX VENIR AU PÈRE NOEL, LE PÈRE NOEL VIENDRA A TOI



La situation sanitaire nous oblige à beaucoup de prudence, il est donc difficile de faire un arbre de Noël traditionnel. Les enfants nés en 2010 et les années suivantes, qui ont un cadeau de la part de la commune ne pourront se rendre à la salle polyvalente.

Le Père-Noël, la mairie de Troissereux aidée du Comité de Fêtes distribuera les 19 et 20 décembre 2020 les cadeaux en porte à porte ainsi que la surprise du Comité des Fêtes. A cette même occasion, le colis de Noël des personnes âgées de 70 ans ou plus, sera également apporté en porte à porte.

Une animation festive sera organisée pour cette occasion, mais nous ne vous en dirons pas plus ici !

PLANTATIONS A HOUSOYE LE FARCY



L'embellissement de Houssoy continue. L'année dernière des massifs de fleurs avaient été créés. Cette année, des arbres et arbustes sont venus enrichir les espaces verts. Ce sont les habitants qui sont à l'origine et qui ont œuvré pour égayer le hameau et rendre de l'espace à la nature, avec par exemple cet hôtel à insectes ==>



EMPLOI DE TIG POUR AIDER NOS EMPLOYES AUX ESPACES VERTS

Afin d'accélérer le nettoyage des rues, chemins et parcs de la commune, nous avons accueilli et nous continuons d'accueillir des TIG (personne devant effectuer quelques heures de Travaux d'Intérêt Général), avec un taux de réussite plutôt intéressant

Le TIG est un travail gratuit effectué pour une association ou un service public. C'est une sanction qui peut être proposée à certains auteurs d'infractions.

MARCHE DE VILLAGE

Les veilles de Noël et du jour de l'an tombant, cette année, des jeudis, les 24 et 31 décembre, il n'y aura pas de marché

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DECEMBRE 2020

Par décision de la Préfecture, Astrid DEGROOTE, Maurice BILY et Alain CORNET laissent leur place à Catherine GUYOT, Jocelyn BELLAMY et Jean-Luc SAUVE au Conseil Municipal.

CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour désigner les membres de la CCID, à la suite de l'assemblée délibérante, et sur demande des services fiscaux. Monsieur le Maire rappelle que ladite commission comprend, outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence 08 commissaires titulaires et 08 commissaires suppléants désignés par Monsieur le Directeur des services fiscaux à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes), dressée par le conseil municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, propose à Monsieur le Directeur des services fiscaux les noms des contribuables suivants, susceptibles d'être nommés membres de la commission des impôts directs :

- ALQUIER Anne-France, HENQUEZ Véronique, AUBERT Hélène, HONORÉ Roger, BILY Maurice, LEMMENS Noëlle, CAYEUX Marie-France, LENNE Andrée, COUILLEROT Alain, MENNECIER Jacqueline, DANGU Yves, MONNEHAY Michel, DELAFRAYE Cédric, MOREAU Patrick, DOISE Bernard, MUZEAU Nathalie,

DUGUET Michel, PINOT Fabien, FLENER Marie, ROBERT Pascal, GODIN Vincent, ROPITAL Gilles, HACQUE Mégane, WATBOT Stéphane.

MISE À JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe les membres de la nécessité de mettre à jour les commissions municipales. Les élus ont délibéré à l'unanimité les nouvelles commissions, consultables sur www.troissereux.fr/la-mairie/le-conseil-municipal/les-elus-et-leurs-fonctions/ ou en mairie.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique que l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants en vertu de l'article L2121-8 du CGCT et ce dans les six mois qui suivent l'installation du nouveau conseil. De ce fait, il est proposé de valider les termes du règlement intérieur du conseil municipal et d'approuver son entrée en vigueur à compter de son adoption.

Ledit règlement est consultable ici : www.troissereux.fr/wp-content/uploads/2020/12/Reglement-interieur-du-Conseil-Municipal.pdf ou en mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

-prend acte du contenu du règlement intérieur du conseil municipal année à la présente délibération,

-approuve à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal.

(suite en page 4)

ENREGISTREMENT AU FICHER DES PERSONNES SENSIBLES



MAIRIE DE TROISSEREUX

MISE À JOUR DU FICHER DES PERSONNES SENSIBLES

Dans le cadre de la gestion du coronavirus sur la commune de TROISSEREUX, si vous pensez être une personne dite sensible (personne âgée en difficulté, malade, etc..),

Merci de remplir le coupon ci-dessous et de nous le retourner en Mairie dans la boîte-aux-lettres.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous pouvez appeler les services de la Mairie au 03.44.79.02.89 afin de vous faire recenser ou par mail : mairie-de-troissereux2@wanadoo.fr

Coupon retour mise à jour fichier personnes sensibles

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____